

Le Revenu de solidarité active augmente de 1,7% le 1^{er} janvier 2012

> Le Revenu de solidarité active en métropole et dans les Dom

Il est revalorisé de 1,7% au 1^{er} janvier 2012.

Il correspond à l'inflation prévisionnelle pour 2012.

Montants forfaitaires / Métropole et Dom

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Montants forfaitaires	
	Personne seule	Couple
0	474,93€	712,40 €
1	712,40 €	854,88 €
2	854,88 €	997,36 €
Par enfant ou personne en plus	189,97 €	189,97 €

Le montant forfaitaire majoré du Rsa servi aux personnes isolées assumant seules la charge d'enfant s'élève à **609,87 €**, majoré de **203,29 €** par enfant.

Le forfait logement pour le Rsa (métropole et Dom) :

56,99 € pour une personne seule.

113,98 € pour deux personnes.

141,06 € pour 3 personnes et plus.

> Le Revenu de solidarité active à Mayotte

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Montants forfaitaires / Mayotte

Personne seule sans enfant ni état de grossesse	Personne seule avec 1 enfant	Personne seule avec 2 enfants	Personne seule avec 3 enfants	Personne seule avec 4 enfants	Par personne supplémentaire
119 €	178,5 €	214,2 €	249,9 €	261,8 €	+ 11,9 €

Couple sans enfant	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants	Couple avec 4 enfants	Par personne supplémentaire
178,5 €	214,2 €	249,9 €	285,6 €	297,5 €	+ 11,9 €

Montants du forfait logement / Mayotte :

1 Personne	2 Personnes	3 Personnes et plus
14,28 €	28,56 €	35,34 €

Sous réserve de la publication officielle des décrets.



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05

Fax : 01 45 65 53 65

guillaume.peyroles

@cnaf.fr